


Pourquoi désigner une personne de confiance ?

De quoi s'agit-il ?

En tant que personne majeure, vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance qui pourra vous :

-  accompagner dans vos démarches
-  assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans la prise de décisions.

Cette désignation peut être très utile :

- Votre état de santé ne vous permettra peut être pas toujours, pendant la durée de votre hospitalisation de faire connaître aux personnes qui vous soignent votre avis, ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins.
- Si vous ne pouvez les exprimer, votre personne de confiance sera consultée par l'équipe soignante et pourra lui donner des indications sur votre façon de voir les choses.
- Avant toute intervention ou investigations importantes, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans les choix thérapeutiques.

Elle sera votre **porte-parole** pour refléter de façon précise et fidèle vos souhaits et votre volonté.

Elle n'exprime pas ses propres souhaits mais **rapporte les vôtres**. Son témoignage l'emportera sur tout autre témoignage (membres de la famille, proches...).

Quelle est la différence avec la personne à prévenir ?

La personne à prévenir est la personne que vous souhaitez voir informée en cas de problème survenant lors de votre séjour. Elle ne dispose d'**aucun droit particulier**, à l'inverse de la personne de confiance.

Elle est **simplement informée** de votre situation si nécessaire. La personne à prévenir et la personne de confiance peuvent être une seule et même personne si vous le souhaitez.

La désignation d'une personne de confiance :

- N'est pas une obligation
- Doit être une décision bien réfléchie, sans précipitation
- Peut être annulée à tout moment (par écrit de préférence)
- Peut être remplacée ultérieurement par la désignation d'une autre personne à votre demande
- Est valable pour la durée de votre hospitalisation, et pour plus longtemps si vous le souhaitez.

Il vous revient d'en **informer la personne que vous aurez choisie** et d'obtenir bien sur son **accord**.

Vous serez libre de décider que certaines informations que vous jugerez confidentielles ne devront pas être données par l'équipe hospitalière à votre personne de confiance : vous devrez alors nous l'indiquer précisément.

FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE ET A PRÉVENIR

Exemplaire destiné au secrétariat médical

Je soussigné(e) Mme, Melle, M :
Demeurant.....
.....
Téléphone.....
E-mail.....

Déclare avoir reçu l'information relative à la **PERSONNE DE CONFIANCE ET A PREVENIR** et ne souhaite pas en désigner.

Déclare avoir reçu l'information sur la **PERSONNE DE CONFIANCE ET LA PERSONNE A PREVENIR** et souhaite désigner **une même personne**.

Déclare avoir donné l'information à cette personne et souhaite désigner :

Mme, Melle, M :
Demeurant.....
.....
Téléphone.....
E-mail.....

Signature du patient

Fait à :
Le :

Signature :

Signature de la personne de confiance

Fait à :
Le :

Signature :

Déclare avoir reçu l'information relative à la **personne de confiance et à prévenir** et **souhaite** désigner **deux personnes**.

PERSONNE DE CONFIANCE

Mme, Melle, M :
Demeurant.....
.....
Téléphone.....
E-mail.....

Déclare avoir informé la personne ci-dessus nommée Oui Non

Signature du patient

Fait à :
Le :

Signature :

Signature de la personne de confiance

Fait à :
Le :

Signature :

PERSONNE A PRÉVENIR

Mme, Melle, M :
Demeurant.....
.....
Téléphone.....
E-mail.....

Déclare avoir informé la personne ci-dessus nommée Oui Non

Signature du patient

Fait à :
Le :

Signature :

Signature de la personne à prévenir

Fait à :
Le :

Signature :